



À 13h30 au Square
Dorchester
Métro Peel

Manifestation

à Montréal

Pour un réinvestissement,
pas n'importe comment!

Jeudi 15 novembre

- ★ Pour la gratuité scolaire
à tous les niveaux
- ★ Pour l'amélioration des ressources
et services en éducation
- ★ Pour une meilleure conciliation
famille-études



À 13h30 au Square
Dorchester
Métro Peel

Manifestation

à Montréal

Pour un réinvestissement,
pas n'importe comment!

Jeudi 15 novembre

- ★ Pour la gratuité scolaire
à tous les niveaux
- ★ Pour l'amélioration des ressources
et services en éducation
- ★ Pour une meilleure conciliation
famille-études

Depuis septembre 2006, l'ASSÉ a adopté une plate-forme de revendications intitulée « Pour un réinvestissement, pas n'importe comment! ». Le 15 novembre 2007, venez manifester avec nous :

Pour la gratuité scolaire à tous les niveaux

Principe de base de l'ASSÉ, la gratuité scolaire est une mesure permettant d'assurer un accès total à une éducation publique de qualité en éliminant les barrières financières aux études. Outre l'égalité des chances quelle favorise, la gratuité scolaire nous pousse à rompre avec la notion d'utilisateur-payeur pour remettre de l'avant la responsabilité collective et publique du financement de l'éducation. En tant que droit public inaliénable, on ne peut faire de l'éducation une marchandise et en ce sens, il va de soi qu'elle soit gratuite. La gratuité scolaire a été évaluée à 550 millions de dollars, soit une infime partie des exemptions fiscales accordées aux entreprises.

Pour l'amélioration de la qualité des ressources et services... libre de l'emprise du privé!

Depuis des années, l'État québécois n'investit plus suffisamment en éducation postsecondaire, ce qui a un impact considérable sur les services accordés à la population étudiante (bibliothèques, embauche de profs, etc.). La nécessité d'un réinvestissement public massif dans la qualité de l'éducation est urgente : par contre, cela ne doit pas passer par le privé, qui est déjà beaucoup trop présent sur nos campus en orientant des parties importantes de l'enseignement (recherches universitaires, AEC, programmes arrimés au marché, etc.).

Pour l'établissement d'un système de garde adapté à la condition étudiante

L'ASSÉ revendique l'établissement de ce service pour permettre une meilleure conciliation études-famille : si la condition étudiante est déjà difficile, 75 % des parents étudiants vivent sous le seuil de la pauvreté. Les listes d'attentes pour les CPE et la non-équivalence des heures de cours avec les périodes d'ouverture de ceux-ci poussent les parents étudiants à multiplier les sacrifices pour joindre les deux bouts.

Pour l'abolition de la loi 43

La loi 43 a été imposée sous bâillon par le gouvernement Charest aux travailleurs et travailleuses du secteur public. Cette loi antidémocratique interdisant tout recours à des moyens de pression vient brimer les droits syndicaux gagnés par la lutte depuis des années. Par solidarité avec les travailleurs et travailleuses, mais aussi parce que certaines administrations collégiales ont tenté d'appliquer cette loi aux associations étudiantes, nous revendiquons l'abolition complète de cette loi dénoncée par le Bureau international du travail, un organisme rattaché à l'ONU.

Pour nous joindre : (514) 390-0110 ou www.asse-solidarite.qc.ca

Depuis septembre 2006, l'ASSÉ a adopté une plate-forme de revendications intitulée « Pour un réinvestissement, pas n'importe comment! ». Le 15 novembre 2007, venez manifester avec nous :

Pour la gratuité scolaire à tous les niveaux

Principe de base de l'ASSÉ, la gratuité scolaire est une mesure permettant d'assurer un accès total à une éducation publique de qualité en éliminant les barrières financières aux études. Outre l'égalité des chances quelle favorise, la gratuité scolaire nous pousse à rompre avec la notion d'utilisateur-payeur pour remettre de l'avant la responsabilité collective et publique du financement de l'éducation. En tant que droit public inaliénable, on ne peut faire de l'éducation une marchandise et en ce sens, il va de soi qu'elle soit gratuite. La gratuité scolaire a été évaluée à 550 millions de dollars, soit une infime partie des exemptions fiscales accordées aux entreprises.

Pour l'amélioration de la qualité des ressources et services... libre de l'emprise du privé!

Depuis des années, l'État québécois n'investit plus suffisamment en éducation postsecondaire, ce qui a un impact considérable sur les services accordés à la population étudiante (bibliothèques, embauche de profs, etc.). La nécessité d'un réinvestissement public massif dans la qualité de l'éducation est urgente : par contre, cela ne doit pas passer par le privé, qui est déjà beaucoup trop présent sur nos campus en orientant des parties importantes de l'enseignement (recherches universitaires, AEC, programmes arrimés au marché, etc.).

Pour l'établissement d'un système de garde adapté à la condition étudiante

L'ASSÉ revendique l'établissement de ce service pour permettre une meilleure conciliation études-famille : si la condition étudiante est déjà difficile, 75 % des parents étudiants vivent sous le seuil de la pauvreté. Les listes d'attentes pour les CPE et la non-équivalence des heures de cours avec les périodes d'ouverture de ceux-ci poussent les parents étudiants à multiplier les sacrifices pour joindre les deux bouts.

Pour l'abolition de la loi 43

La loi 43 a été imposée sous bâillon par le gouvernement Charest aux travailleurs et travailleuses du secteur public. Cette loi antidémocratique interdisant tout recours à des moyens de pression vient brimer les droits syndicaux gagnés par la lutte depuis des années. Par solidarité avec les travailleurs et travailleuses, mais aussi parce que certaines administrations collégiales ont tenté d'appliquer cette loi aux associations étudiantes, nous revendiquons l'abolition complète de cette loi dénoncée par le Bureau international du travail, un organisme rattaché à l'ONU.

Pour nous joindre : (514) 390-0110 ou www.asse-solidarite.qc.ca